

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE D'ILE DE FRANCE DE TENNIS DE TABLE DU LUNDI 14 septembre 2015 au siège de la Ligue à Saint-Denis à 19h

NOM Prénom	Présents	Excusés	absents
MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR			
BEAUSSART Patrick	X		
BENECHIE Jean-Claude			X
BESSON TALABOT Martine	X		
BOICHEROT Charles -Henry	X		
BRASA Didier	X		
CORNILLON Jean-Claude		X	
COURCOL Pascal	X		
CRETOT André	X		
DEMELLE Jean-Paul		X	
DOUIN Didier	X		
DURIEZ Odile	X		
GODEL Raymond			X
HAMY Claude	X		
JAMES Franck	X		
KANDIN Catherine	X		
MAHE Bernard	X		
MARCASTEL Claude	X		
MARTIN Gérard	X		
MEBARKI Robert	X		
PARAVY Nathalie	X		
RAY Jacques	X		
ROUSSEAU Didier	X		
THIVET Sylvie	X		
REPRESENTANTS DES COMITES DEPARTEMENTAUX			
75. MONTAGUT Jean	X		
77. FOURREAU Olivier	X		
78. FREYCENET Pierre	X		
91. ALLOUL Daniel		X représenté par Luce GELLIBERT	
92. POUPIN Virginie		X représentée par Véronique BEAUSSART	
93. DEMEILLAT Christiane	X		
94. BERTRAND Alain	X		
95. THEILLET Jérôme	X		
INVITEE			
BEAUSSART Véronique	X		
CADRE TECHNIQUE			
BOUTEFEU Clémence	X		
SERVICES ADMINISTRATIFS			
BERNADAT Jacques	X		
CHAOUAT Stéphane	X		
ERNOTTE Christophe	X		
LEPOITTEVIN Evenelle	X		

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité directeur. Suite à l'annonce du départ en retraite de Jacques BERNADAT, le Président informe les membres du comité directeur que Christophe ERNOTTE occupera le poste de Jacques BERNADAT.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire Général pour le déroulement du comité directeur.

Le Secrétaire Général informe les membres du comité directeur que l'un d'eux n'est pas licencié à ce jour et qu'il ne peut donc pas prendre part aux votes qui auront lieu.

Nombre de membres du comité directeur présents ou représentés: 26

Nombre de votants : 24

Le comité directeur se déroule selon l'ordre du jour établi.

1. Approbation du compte rendu du comité directeur du 22 juin 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Arrêté des comptes clos au 30 juin 2015

Guy DUCROS, commissaire aux comptes, informe les membres du comité directeur que, pour la saison 2014-2015, les comptes de la ligue présentent un résultat négatif de 3015€. Les comptes étaient à l'équilibre mais il a demandé à ce qu'une écriture supplémentaire soit passée au bilan. Elle concerne les provisions pour risques et charges, en l'occurrence la provision pour départ en retraite des salariés. Cette provision est passée de 15760€ à 19777€. Ce montant a été calculé, pour la première fois, grâce à un logiciel. Il a donc fallu ajuster cette provision. Sans cette écriture les comptes auraient été à l'équilibre.

Le budget est à l'équilibre global mais certains postes s'écartent du budget prévisionnel :

- diminution des subventions : 216000€ pour la saison 2013-2014, 195000€ pour la saison 2014-2015 ;
- produits sur exercice antérieur : 16000€ dû à la rétrocession de la taxe foncière ;
- le poste entretien du bâtiment est en augmentation en raison des travaux de la toiture d'un montant de 20000€ environ.

Sur la tenue de la comptabilité, il n'y a pas eu de changement. Les mêmes logiciels ont été utilisés, la procédure n'a pas été modifiée, le contrôle interne est satisfaisant.

Les comptes présentés aujourd'hui tiennent compte des modifications effectuées après l'audit du commissaire aux comptes.

La ligue enregistre également un produit de 45000€ correspondant à l'indemnité de remboursement de l'assurance suite au sinistre. Cette somme vient compenser les travaux de toiture.

Le commissaire aux comptes précise néanmoins la nécessité d'être prudent dans les comptes qui doivent être tenus avec beaucoup de rigueur. Car sans les 45000€, les comptes en auraient été impactés.

Le comité directeur arrête les comptes sur la base des documents présentés à l'unanimité des votants.

3. Point financier : présentation du budget prévisionnel saison 2015-2016 et vote

Jacques RAY présente le budget prévisionnel pour la saison 2015-2016.

Des questions lui sont posées. Le Trésorier et le commissaire aux comptes répondent aux questions. Olivier FOURREAU souhaiterait que les quotes-parts fédérales soient indiquées dans le budget prévisionnel. Le commissaire aux comptes lui répond qu'il s'agit d'une simple présentation des chiffres mais qu'il n'y a aucune obligation légale.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

4. Activités des branches

-branche sportive

Sylvie THIVET rappelle que le championnat n'a pas encore débuté. L'équipe de régionale 1 dames de Reuilly a annoncé son forfait général pour la saison.

Le règlement pour le tournoi qualificatif aux Championnats de France est présenté. Stéphane CHAOUAT précise que les qualifications se feront sur les catégories benjamins filles et garçons. Il n'y aura pas de qualification pour la catégorie minime car il est peu probable que la FFTT attribue des places supplémentaires à la ligue dans ces catégories.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Sylvie THIVET évoque également la dématérialisation des licences et le règlement qui y fait référence.

Concernant les féminines, Catherine KANDIN indique que le tournoi régional est programmé pour le 6 décembre 2015.

Concernant la commission régionale de l'arbitrage, la réunion des arbitres s'est tenue samedi 12 septembre. André CRETOT a remplacé Claude MARCASTEL lors de la réunion de la commission fédérale de l'arbitrage.

Les nominations des juge-arbitres pour les première et deuxième journées du Championnat de France par équipes ont été effectuées.

Claude MARCASTEL annonce que les juge-arbitres 1^{er} degré qui officieront en nationale devront faire parvenir à la FFTT un rapport sur lequel sera inscrit le nom des arbitres de clubs qui auront officiés.

Concernant le criterium fédéral, le délai de 15 minutes d'attente qui permettait au joueur en retard d'arriver n'existe plus. En championnat de France, un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie. Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre, s'il arrive en cours de rencontre, est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat. Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

L'application des nouveaux règlements fédéraux va poser des difficultés.

Concernant l'Instance Régionale de Discipline, il n'y a rien à signaler.

-branche formation

Sur la saison 2014-2015, le DEJEPS a accueilli 12 stagiaires en présentiel et 1 en VAE. Tous les stagiaires ont validé leur DEJEPS. L'écart d'âge entre les stagiaires était important.

Une nouvelle directive du Ministère des Sports demande à ce que les certifications soient effectuées dans le club des stagiaires pour être au plus près de la réalité et avec 2 jurys à chaque fois. Clémence BOUTEFEU a sollicité le plus possible de cadres d'état mais cela a engendré un coût supplémentaire pour la ligue.

Clémence BOUTEFEU a mis en place une collaboration avec la Fédération Française Handisport, ce qui a permis aux stagiaires de suivre le module de formation « initiateur handisport premier degré ». Les stagiaires étaient contents de suivre ce module mais la date était mal placée (début juillet).

Concernant la saison 2015-2016, les stagiaires du DEJEPS seront au nombre de 14 avec des parcours hétérogènes mais avec moins d'écart d'âge que la promotion précédente. Sur les 14, seulement 4 sont issus de la région Ile de France. Clémence BOUTEFEU s'étonne du peu de candidatures franciliennes et du peu d'inscrits alors que les débouchés sont nombreux. Avec la FFTT, une réflexion sur la pérennité de ces formations est en cours.

La formation « initiateur handisport » se fera à Montrodât, au centre de préparation olympique handisport en commun avec les stagiaires du DEJEPS de Montpellier. Le CREPS a fait savoir qu'il participerait financièrement au stage.

L'année a déjà commencé mais Clémence BOUTEFEU n'a pas eu beaucoup de cours avec les stagiaires (seulement 2 jours).

Les cours se déroulent à la salle de Fontenay Aux Roses qui est louée par la ligue à la mairie. Clémence BOUTEFEU tient à remercier le club pour leur accueil. D'autres cours se déroulent à la FFTT et à l'INSEP.

Véronique BEAUSSART informe le comité directeur que la commission de validation du CQP se réunira le 15 septembre et que 5 dossiers « tennis de table » dont 1 en VAE seront présentés.

Une formation « animateur fédéral » sera organisée fin octobre à Courbevoie. Une formation « entraîneur fédéral » sera organisée, quant à elle, en décembre.

Pour les formations arbitrage, une formation SPID Déconnecté sera organisée le 12 mars 2016.

La formation « arbitre régional » se déroulera le 14 novembre, la formation « juge-arbitre 1^{er} degré » se tiendra le 15 novembre et la formation « juge-arbitre 2^{ème} degré » se déroulera les 7 et 8 novembre.

Véronique BEAUSSART assistera à la prochaine commission fédérale de formation qui se déroulera à Nantes les 26 et 27 septembre prochain.

-branche technique

La saison a débuté le 16 août par un stage à Blois.

Stéphane CHAOUAT informe le comité directeur que la ligue a disputé les EMC avec 8 jeunes. Les résultats sont bons, notamment chez les filles. Les résultats des plus petits sont encourageants car ils ont tous accédé au tableau final.

La reprise du pôle espoirs s'est effectuée il y a 10 jours. Pour l'instant, l'emploi du temps est encore temporaire. L'emploi du temps définitif sera communiqué dans une dizaine de jours. Une réunion avec les parents a eu lieu le 11 septembre pour leur expliquer les objectifs attendus.

Marie VALET est engagée en tant que service civique depuis le 17 août. Elle est présente tous les jours sur le pôle espoirs, elle s'occupe des déplacements entre le collège et la salle. C'est un plus pour le pôle espoirs car elle joue le rôle de relais entre les jeunes et les entraîneurs.

Pour cette saison, le fonctionnement concernant les stages sera un peu différent car les jeunes filles seront sélectionnées sur les stages nationaux.

Stéphane CHAOUAT présente la liste des jeunes qui seront récompensés lors de l'assemblée générale.

Les membres du comité directeur approuvent à l'unanimité des votants la liste présentée.

-branche développement/communication

Concernant le site internet, il n'y a pas eu de soucis majeurs pour les inscriptions en championnat par équipes et pour le stage technique des vacances de toussaint. Les engagements et le paiement par carte bancaire se font via le site internet de la ligue.

Concernant le développement, Patrick BEAUSSART informe le comité directeur que les labels clubs ont été validés par la ligue et par la FFTT. 11 clubs ont présenté 51 demandes de labels. 22 demandes ont été acceptées. Certaines demandes ont dû être refusées pour ne pas avoir répondu oui à 8 questions sur 11, pour chaque label. La ligue effectue une vérification des critères renseignés par les clubs.

La ligue a été sollicitée pour participer à des animations (famillathlon, sentez-vous sport, la fête de l'huma...), cela représentait environ 10 jours d'animation. La ligue a dû refuser, faute de moyens humains, techniques, financiers. Il va falloir mener une réflexion sur ce sujet pour pouvoir répondre à ces demandes.

La ligue a signé la convention d'objectifs avec la FFTT.

-branche organisation

Très peu de clubs se sont proposés pour recevoir les épreuves de la ligue. Il faudra faire une relance auprès de l'ensemble des clubs d'Ile de France.

Robert MEBARKI présente la liste des clubs qui se proposent de recevoir une épreuve de la ligue. Le comité directeur accepte les attributions qui sont proposées.

Concernant les équipements, 2 salles ont été visitées dernièrement : Rueil Malmaison et Neuilly Sur Seine. Les prochaines salles visitées seront Métro et Viry Chatillon.

La FFTT envoie des courriers aux clubs qui n'ont pas homologué leur salle. S'ils ne le font pas, une pénalité financière peut leur être infligée.

5. Appel du club de Marly le Roi concernant les pénalités financières

Le Secrétaire Général rappelle l'article III.208 du règlement administratif des règlements généraux de la FFTT.

Cet article énonce que *« Tout cadre ou juge-arbitre ayant une activité nettement insuffisante sera placé successivement en inactivité 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année ; à la suite de la mise en inactivité 3^{ème} année, il sera radié et ne pourra retrouver son grade qu'après avoir subi la formation et l'examen du niveau correspondant tel qu'il est dit aux articles III.203 et III.204 ».*

En l'espèce, les 3 juge-arbitres cités dans le courrier étaient en inactivité depuis plus de 3 ans. Ils étaient donc radiés et ne pouvaient plus officier.

Le Secrétaire Général invite les membres du comité directeur à se prononcer sur l'appel du club de Marly le Roi. L'appel de Marly le Roi est rejeté à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Informations générales

Le Secrétaire Général informe les membres du comité directeur que certains responsables de commission n'ont pas encore transmis leur rapport d'activités pour l'Assemblée Générale (féminines, IRD, CRA).

Le Président souhaite réunir rapidement un COPREDIF pour aborder la question de la fusion des départements dans le « Grand Paris ». Il souhaite qu'il y ait un travail concerté entre la ligue et les comités départementaux.

Le Président informe également les membres du comité directeur que lors de la réunion des Présidents de ligues qui a eu lieu à la FFTT lors du week-end des 5 et 6 septembre 2015, le Président fédéral a indiqué qu'il demanderait au ministère le report des élections d'un an pour faciliter la mise en place des nouvelles ligues.

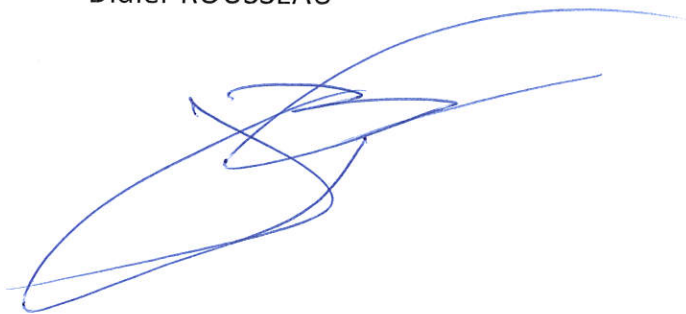
L'UNSS a invité la ligue à une réunion le 22 septembre. Il n'y a pas de volontaires pour y assister.

7. Questions diverses

Néant

Fin du comité directeur à 21h30

le Secrétaire Général
Didier ROUSSEAU



Le Président
Bernard MAHE

